

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1703

2 juillet 2014

SOMMAIRE

Candra S.A.	81702	Rehabitat Capital SA	81705
FS-B S.à r.l.	81702	Renewable Energy Solutions (R.E.S.) S.à r.l.	81698
Headstart Management Services S.à r.l.	81701	Rhino Pianeta Sà r.l.	81705
ICO S.à r.l.	81718	RLX Dvorak S.A.	81701
Kenza Lauro S.à r.l.	81700	Royal Home Investments Holding S.A. ...	81699
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	81700	Samikko S.A.	81718
Mediaset Investment Sàrl	81699	Scaffolding Global Holdings Sàrl	81735
Montpensier International S.A.	81700	Siitnedif Tordesillas SICAV	81703
Monumenta Invest I	81735	Silver Diamond TEHB24 S.à r.l.	81701
Oben der Kirch s.à r.l.	81699	SITI-Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A.	81737
Orchid Funds SICAV	81698	SNI International Holdings S.à r.l.	81706
Parlesse Investments S.à r.l.	81698	Snowstorm S.à r.l.	81719
Patrizia Real Estate 32 S.à r.l.	81703	SRG Spain Investments S.à r.l.	81735
Patrizia Real Estate 34 S.à r.l.	81704	Summit Partners WT-B S.à r.l.	81743
Patrizia Real Estate 36 S.à r.l.	81718	Sun Luxco I S.à r.l.	81701
Printemps Réassurance	81698	Superga Trademark S.A.	81700
ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l.	81704	Tango S.A.	81731
Prodie Santé S.A.	81728	Tasal 3 S.A.	81735
Property Partners	81703	The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l.	81743
Pulsion S.A.	81728	The Blue Fund SICAV-SIF	81743
Pyung-IL Industries Company S.A.	81704	The Studio S.à r.l.	81729
Real Partners S.A.	81742	Tosun s.à r.l.	81744
Real Web S.A.	81742		

Printemps Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 33.692.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PRINTEMPS REASSURANCE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014060314/11.

(140069968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Renewable Energy Solutions (R.E.S.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 168.115.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique, en date du 29 avril 2014:

- le siège social de la société est transféré au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060332/11.

(140069659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Parlesse Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.367.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARLESSE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014060302/11.

(140070011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Orchid Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 159.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014

En date du 24 avril 2014, l'Assemblée Générale a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Sascha Vinogradic, en qualité d'Administrateur, en date du 31 janvier 2014,
- d'accepter la démission de Monsieur Johan Groothaert, en qualité d'Administrateur, en date du 26 février 2014,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Holger Pfeiffer, en qualité d'Administrateur en date du 31 janvier 2014, en remplacement de Monsieur Sascha Vinogradic, démissionnaire,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Daniel Beck, en qualité d'Administrateur, en date du 26 février 2014, en remplacement de Monsieur Johan Groothaert, démissionnaire,
- de renouveler le mandat de Monsieur Holger Pfeiffer et de Monsieur Daniel Beck en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Orchid Funds Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014060269/21.

(140069898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Royal Home Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 180.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060354/9.

(140069382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Mediaset Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.363.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 16 avril 2014

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société ERNST & YOUNG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B47771, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014060825/15.

(140070296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Oben der Kirch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.
R.C.S. Luxembourg B 132.399.

Constat de cessions de parts sociales

- Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales conclues sous-seing privé en date du 10 avril 2014 et acceptées par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société OBEN DER KIRCH S.à r.l., représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune est désormais réparti comme suit:

MC PARTICIPATIONS S.à r.l.

Siège social: 23, Rue de Luxembourg

L - 7480 Tuntange

R.C.S.L. B 134 886 33 Parts sociales

SCHOCKMEL PARTICIPATIONS S.à.r.l.

Siège social: 11, Um Weisse Steen

L - 9653 Goesdorf

R.C.S.L. B 128 074 33 Parts sociales

CALPARTS S.à r.l.

Siège social: 25, Rue de Reimberg

L - 8606 Bettborn

R.C.S.L. B 131 061 34 Parts sociales

TOTAL 100 Parts sociales

Tuntange, le 10 avril 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Arthur SCHOCKMEL

Gérant unique

Référence de publication: 2014060271/30.

(140069120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 8.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060801/9.

(140070432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Kenza Lauro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060777/9.

(140070136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Superga Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.125.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 7 avril 2014, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 7 avril 2014, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014061442/17.

(140071214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Montpensier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.188.

—
Extrait de l'assemblée générale du 18 mars 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale de la société, tenue à Luxembourg le 18 mars 2014, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de: Monsieur Norbert Houet-Dutruge, Monsieur Dominique Chupin et Madame De Meester, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

- L'Assemblée générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes «Auditeurs Associés», et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014060815/19.

(140070366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Sun Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060379/10.

(140069590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 42.515.001,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060368/10.

(140069787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Headstart Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.181.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014060733/13.

(140070331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

RLX Dvorak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.437.

Beschluss der Generalversammlung vom 15. Juli 2013

Die Generalversammlung genehmigt die Verlängerung der Verwaltungsmandate von:

- Herrn SLENDZAK Philippe, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Frau COURTOIS Sylviane, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Herrn WURTH Robert, geschäftsansässig in 11-13, Hollandstrasse, A-1020 Wien;
- Frau WISHOFER Sandra, geschäftsansässig in 11-13, Hollandstrasse, A-1020 Wien.

Ihre Berufung endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Der Aufsichtskommissarsmandat von DEBELUX AUDIT SA, in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, wird verlängert. Die Berufung endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014060350/18.

(140069056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Candra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.392.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060627/10.

(140070157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

FS-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.669.

Cession de parts

Conformément à un contrat de transfert de parts en date du 25 avril 2014 conclu entre les actionnaires de la Société, Cetrel S.A. a transféré sa participation détenue dans la Société, soit cent trente-sept mille neuf cent parts (137.900), représentant 10% du montant total des parts de la Société, comme suit:

Nom du cessionnaire	Nombre de parts cédées
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg	26 687
Entreprise des Postes et Télécommunications	12 173
Banque Internationale à Luxembourg S.A.	34 937
BGL BNP Paribas S.A.	26 489
KBL European Private Bankers S.A.	2 374
ING Luxembourg S.A.	9 918
Banque Raiffeisen Société Coopérative	12 925
Banque BCP S.A.	1 965
Banque de Luxembourg S.A.	7 082
Société Générale Bank & Trust	3 350
Total	137 900

Le montant total des parts de FS-B S.à.r.l. se répartit comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts
CETREL S.A.	0
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg	395 759
Entreprise des Postes et Télécommunications	84 832
Banque Internationale à Luxembourg S.A.	243 467
BGL BNP Paribas S.A.	392 818
KBL European Private Bankers S.A.	16 544
ING Luxembourg S.A.	69 115
Banque Raiffeisen Société Coopérative	90 071
Banque BCP S.A.	13 694
Banque de Luxembourg S.A.	49 355
Société Générale Bank & Trust	23 345
Total	1 379 000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

FS-B S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060705/44.

(140070094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Patrizia Real Estate 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 165.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060304/9.

(140069990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Property Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 134.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014060317/10.

(140069623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Siitnedif Tordesillas SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 156.897.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 24 Avril 2014 que:

1. Monsieur Gianluigi Sagramoso a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 7 Octobre 2013.

2. Monsieur Jean Philippe Claessens a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 13 Novembre 2013.
Monsieur Javier Valls a été coopté en remplacement de Monsieur Jean Philippe Claessens avec effet au 13 Novembre 2013.

3. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des administrateurs suivants:

Mrs Anne-Claire Allain

41, Op Bierg,

L-8217 Mamer, Grand Duché du Luxembourg

Mr Alvaro Llanza Figueroa

Velazquez 138 L-10

28 006 Madrid, Espagne

Mr Ricardo Seixas

Velazquez 138 Bajo

28 006 Madrid, Espagne

Mr Javier Valls

19, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

4. Le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été prolongé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 Avril 2014.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014060366/35.

(140069028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Patrizia Real Estate 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 165.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060305/9.

(140069997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pyung-IL Industries Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 72.720.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014060324/10.

(140069824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 116.108.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zweien April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Sebastian EBERWEIN, Unternehmensberater, geboren in Göttingen (Deutschland) am 19. Mai 1965, wohnhaft in L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Uden,

alleiniger Anteilsinhaber, der Gesellschaft „ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l.“ mit Sitz in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 5. Mai 2006, durch den amtierenden Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1364 vom 14. Juli 2006,

letztmalig umgeändert am 5. Februar 2013, gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 824 vom 8. April 2013,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 116.108.

Welche Erschienenener den amtierenden Notar ersucht die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Einziger Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz nach L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Uden zu verlegen, rückwirkend zum 1. Januar 2014 und somit dem ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.“

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 750,- EUR

Worüber Urkunde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt, hat letzterer mit dem Notar vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: S.EBERWEIN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 avril 2014. Relation: LAC/2014/15622. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060291/35.

(140069831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Rehabitat Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.635.

—
EXTRAIT

Le 28 avril 2014, la société ZHAROL SA, ayant son siège social à 66, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.616, a démissionné avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060331/13.

(140069177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Rhino Pianeta Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 163.559.

—
Im Jahre zweitausend und vierzehn, den elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Sergej WEISS, Kaufmann, geboren in Tokmak, (Kirgisistan), am 4. September 1977, wohnhaft in D-56766 Ulmen, Ziegelstr. 5, hier vertreten durch Fiduciaire Eurolux, mit Sitz in 196, Rue de Beggen in L-1220 Luxembourg, selbst hier vertreten durch ihre Bevollmächtigte Frau Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Zeichnung durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde beigegeben.

Welcher Komparent durch seine Bevollmächtigte, den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Rhino Pianeta S.à.r.l.“, mit Sitz in L-6841 Machtum, 25, rue de l'Eglise, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 163.559, gegründet, unter den Namen „WG Global Trading Sarl“, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Roger ARRENS-DORFF, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, am 9. September 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2737 vom 10. November 2011, zu sein, geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 11. Februar 2014, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht,

und dass er den amtierenden Notar ersucht, den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigiger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz nach L-6868 Wecker, 18, Duscherstrooss, zu verlegen und dementsprechend Satz 1 von Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver im Großherzogtum Luxemburg.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundertfünfzig Euros abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2014. Relation GRE/2014/1075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 26. März 2014.

Référence de publication: 2014060333/41.

(140069786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

SNI International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.518.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of April,
before us, Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Sierra Nevada (Bermuda) Ltd., a limited liability company existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda;

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name “SNI International Holdings S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros), represented by 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid up, which are divided into:

- 753,000 (seven hundred and fifty-three thousand) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
- 83,000 (eighty-three thousand) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
- 83,000 (eighty-three thousand) class C shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
- 83,000 (eighty-three thousand) class D shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
- 83,000 (eighty-three thousand) class E shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
- 83,000 (eighty-three thousand) class F shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
- 83,000 (eighty-three thousand) class G shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
- 83,000 (eighty-three thousand) class H shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
- 83,000 (eighty-three thousand) class I shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each; and
- 83,000 (eighty-three thousand) class J shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.6. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

6.7. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for here above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined under 6.9.) determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.8. The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.9. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single manager or, as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of

shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.10. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

6.11. For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders, constituting the board of managers (the Board).

7.2. The managers may be removed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets in Luxembourg upon the request of any manager as often as the affairs of the Company so require and at least on a quarterly basis. At each quarterly board meeting in Luxembourg, the class A manager(s) should be present or represented.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

9.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers which includes one class A manager and one class B manager, or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4. In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class A shares;
- (ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class B shares;
- (iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class C shares;
- (iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class D shares;
- (v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class E shares;
- (vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class F shares;
- (vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class G shares;
- (viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class H shares;
- (ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class I shares;
- (x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions in article 15.4.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Sierra Nevada (Bermuda) Ltd., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to the 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares of the Company in registered form, divided into:

- 753,000 (seven hundred and fifty-three thousand) class A shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one euro) each,
- 83,000 (eighty-three thousand) class B shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
- 83,000 (eighty-three thousand) class C shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
- 83,000 (eighty-three thousand) class D shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
- 83,000 (eighty-three thousand) class E shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
- 83,000 (eighty-three thousand) class F shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
- 83,000 (eighty-three thousand) class G shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
- 83,000 (eighty-three thousand) class H shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
- 83,000 (eighty-three thousand) class I shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and
- 83,000 (eighty-three thousand) class J shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,

and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros), consisting of the 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares in registered form it holds in the share capital of SNI Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse

Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (SNI Luxembourg), divided into:

- 753,000 (seven hundred and fifty-three thousand) class A shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
 - 83,000 (eighty-three thousand) class B shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
 - 83,000 (eighty-three thousand) class C shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
 - 83,000 (eighty-three thousand) class D shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
 - 83,000 (eighty-three thousand) class E shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
 - 83,000 (eighty-three thousand) class F shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
 - 83,000 (eighty-three thousand) class G shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
 - 83,000 (eighty-three thousand) class H shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
 - 83,000 (eighty-three thousand) class I shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,
- and

- 83,000 (eighty-three thousand) class J shares of SNI Luxembourg with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, being collectively referred to as the Contributed Shares and representing the entirety of the issued share capital of SNI Luxembourg, having an aggregate value of at least of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros).

The contribution in kind of the Contributed Shares to the Company, in an aggregate amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros) is allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of the contribution and the free transferability of the Contributed Shares have been certified to the undersigned notary by a certificate dated on April 1, 2014, issued by the management of Sierra Nevada (Bermuda) Ltd. and countersigned for acknowledgement and approval purposes by the management of the Company, stating in essence that:

1. Sierra Nevada (Bermuda) Ltd. is the legal and beneficial owner of the Contributed Shares, which it owns free of any encumbrances;
2. based on generally accepted accountancy principles, the aggregate total value of the Contributed Shares contributed to the Company amounts to at least at EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros);
3. no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of the Contributed Shares to the Company exist; and
4. all formalities to transfer the legal ownership of the Contributed Shares to the Company have been or will be accomplished by the management of Sierra Nevada (Bermuda) Ltd.

Such certificate, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs. Gabriela Vilaro Dumar, born on January 12, 1985 in Barranquilla, Colombia, residing professionally at Quadrant Capital Advisors, Inc., 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022, United States of America; and
 - Mr. Juan Carlos Garcia Canizares, born on January 10, 1969 in Bogota, Colombia, residing professionally at Quadrant Capital Advisors, Inc., 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022, United States of America.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms. Valérie Pechon, company director, born on November 10, 1975 in Caracas, Venezuela, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Mr. Mark Vrijhoef, company director, born on September 12, 1974 in Zaanstad, The Netherlands, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
 - Mrs. Angela Sontag, company director, born on June 29, 1974 in Bogota (Colombia), residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Sierra Nevada (Bermuda) Ltd., une société à responsabilité limitée existante selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "SNI International Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et les engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros), représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en:

- 753.000 (sept cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune; et
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces rachats et annulations de parts sociales seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).

6.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette classe de parts sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé (tel que défini à l'article 6.9.) fixé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.8 La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre de parts sociales existantes dans la classe de parts sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

6.9 Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des associés, prise selon les modalités requises pour la modification des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total Annulé n'exécède jamais le montant disponible.

6.10 Suite au rachat et à l'annulation des parts sociales d'une classe concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et exigible par la Société.

6.11 Pour les besoins de l'article 6, les définitions suivantes s'appliqueront:

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux présents Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales qui sera annulée mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve(s) conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires correspondants (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que:</p> $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$ <p>Où: AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (en ce compris les bénéfices nets reportés) P = toutes réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler L = pertes (en ce compris les pertes reportées) LR = toute somme à affecter à une ou plusieurs réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts;</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe B qui seront nommés par une résolution des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s), et forment le conseil de gérance (le Conseil).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucun motif) par une résolution de l'associé ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg sur demande d'un gérant aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins chaque trimestre. Lors de chaque réunion trimestrielle du conseil à Luxembourg, le(s) gérant(s) de classe A devraient être présents ou représentés.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion dûment convoquée et tenue.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue et portent la date de la dernière signature.. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et le compte de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société; et

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.4 En cas de distribution de dividende et dans la mesure où il existe suffisamment de fonds distribuables, ce dividende sera affecté et payé de la façon suivante:

- (i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe A;
- (ii) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe B;
- (iii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe C;
- (iv) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe D;
- (v) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe E;
- (vi) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe F;
- (vii) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe G;
- (viii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe H;
- (ix) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe I; et
- (x) le solde du montant distribuable sera affecté dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les parts sociales de classe J et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe I et ainsi de suite).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associés(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux associés de manière à réaliser sur une base globale un résultat identique au résultat économique découlant des règles de distribution implémentées pour les distributions de dividendes à l'article 15.4.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Sierra Nevada (Bermuda) Ltd., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales de la Société sous forme nominative, représentées par:

- 753.000 (sept cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe A de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe B de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe C de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe D de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe E de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe F de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe G de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe H de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,
- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe I de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe J de la Société avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

et les libérer entièrement par un apport en nature d'un montant total de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros), qui se compose de 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales sous forme nominative qu'elle détient dans le capital social de SNI Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (SNI Luxembourg), divisées entre:

- 753.000 (sept cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe A de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe B de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe C de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe D de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe E de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe F de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe G de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe H de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe I de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et

- 83.000 (quatre-vingt-trois mille) parts sociales de classe J de SNI Luxembourg avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

qui sont collectivement désignées comme les Parts Sociales Apportées à la Société et qui représentent la totalité du capital social émis de SNI Luxembourg, ayant une valeur totale d'au moins EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros).

L'apport en nature des Parts Sociales Apportées à la Société d'un montant total de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros) est affecté au compte de capital social nominal de la Société.

La valeur de l'apport et la libre cessibilité des Parts Sociales Apportées ont été certifiées au notaire instrumentant par un certificat daté du 1^{er} avril 2014, émis par la gérance de Sierra Nevada (Bermuda) Ltd. et contresigné comme étant reconnu et approuvé par la gérance de la Société qui précise essentiellement que:

1. Sierra Nevada (Bermuda) Ltd. est le propriétaire réel et bénéficiaire des Parts Sociales Apportées, qu'il détient libre de toute charge;

2. sur base des principes comptables généralement reconnus, la valeur totale des Parts Sociales Apportées à la Société est évaluée à au moins EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille Euros);

3. il n'existe aucun obstacle juridique ou contractuel au transfert de la propriété des Parts Sociales Apportées à la Société; et

4. toutes les formalités afin de transférer la propriété juridique des Parts Sociales Apportées à la Société ont été ou seront effectuées par la gérance de Sierra Nevada (Bermuda) Ltd.

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Gabriela Vilaro Dumar, née le 12 janvier 1985 à Barranquilla, Colombie, résidant professionnellement à Quadrant Capital Advisors, Inc., 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Juan Carlos Garcia Canizares, né le 10 janvier 1969 à Bogota, Colombie, résidant professionnellement à Quadrant Capital Advisors, Inc., 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
- Mme Valérie Pechon, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975 à Caracas, Venezuela, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - M. Mark Vrijhoef, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1974 à Zaanstad, Pays-Bas, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
 - Mme Angela Sontag, administrateur de sociétés, née le 29 juin 1974 à Bogota (Colombie), résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014060406/683.

(140069460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Patrizia Real Estate 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 165.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060306/9.

(140070004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Samikko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 170.982.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060357/10.

(140069480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

ICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.512.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 173A, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 99.530.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des associés écrites de la société du 25 avril 2014 que:

- Le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle à 173a, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec effet au 25 avril 2014.

- L'adresse professionnelle des associés sera désormais au 173a, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle des gérants sera désormais au 173a, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060746/15.

(140070185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 126.940.

In the year two thousand and fourteen, on the first of April,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Snowstorm Holding Guernsey Limited, a private limited liability company duly incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot, BGU - GY1 3RA St. Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 46 499,

represented by Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 1 April 2014.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That “Snowstorm Holding Guernsey Limited”, prenamed, is the sole participant of Snowstorm S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126.940 and incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 of 14 June 2007 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended several times and most recently by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on 7 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2221 of 11 September 2013.

2) That the capital of the company is fixed at seven hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 712,500) divided into twenty-eight thousand five hundred (28,500) parts of twenty-five Euro (EUR 25) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole share capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole participant resolves to create one (1) new class of ordinary parts of the Company and nine (9) new classes of parts of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H and I parts, each part having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The sole participant resolves that the financial rights attached to the new classes of parts and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as per the following resolutions.

Second resolution

The sole participant resolves to convert five hundred (500) existing parts into five hundred (500) ordinary parts and twenty-eight thousand (28,000) existing parts into three thousand one hundred and eleven (3,111) class A parts, three thousand one hundred and eleven (3,111) class B parts, three thousand one hundred and eleven (3,111) class C parts, three thousand one hundred and eleven (3,111) class D parts, three thousand one hundred and eleven (3,111) class E parts, three thousand one hundred and eleven (3,111) class F parts, three thousand one hundred and eleven (3,111) class G parts, three thousand one hundred and eleven (3,111) class H parts and three thousand one hundred and twelve (3,112) class I parts, each part having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Third resolution

The sole participant resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 89,975), to raise it from its present amount of seven hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 712,500) to eight hundred and two thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 802,475) by the creation and the issue of:

- four hundred (400) class A parts;
- four hundred (400) class B parts;
- four hundred (400) class C parts;
- four hundred (400) class D parts;
- four hundred (400) class E parts;
- four hundred (400) class F parts;
- four hundred (400) class G parts;

- four hundred (400) class H parts; and
- three hundred and ninety-nine (399) class I parts;

of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, being three thousand five hundred and ninety-nine (3,599) new parts in total with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, together with an issue premium of seventy-nine million nine hundred and ten thousand twenty-five Euro (EUR 79,910,025).

Subscription and paying up

The three thousand five hundred and ninety-nine (3,599) new parts of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each together with a total issue premium of seventy-nine million nine hundred and ten thousand twenty-five Euro (EUR 79,910,025) have been subscribed as follows:

“Snowstorm Holding Guernsey Limited”, prenamed, has subscribed to:

- four hundred (400) class A parts;
- four hundred (400) class B parts;
- four hundred (400) class C parts;
- four hundred (400) class D parts;
- four hundred (400) class E parts;
- four hundred (400) class F parts;
- four hundred (400) class G parts;
- four hundred (400) class H parts; and
- three hundred and ninety-nine (399) class I parts.

Such new parts are paid up by a contribution in cash for a total amount of eighty million Euro (EUR 80,000,000) out of which: (i) eighty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 89,975) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) seventy-nine million nine hundred and ten thousand twenty-five Euro (EUR 79,910,025) shall be allocated as share premium.

Evidence of the aforementioned payment has been given.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole participant decides to amend the entire article 7 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at eight hundred and two thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 802,475) divided into thirty-two thousand ninety-nine (32,099) parts of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, fully paid up, divided into:

- (i) five hundred (500) ordinary parts (the “Ordinary Parts”);
- (ii) three thousand five hundred and eleven (3,511) class A parts (the “Class A Parts”);
- (iii) three thousand five hundred and eleven (3,511) class B parts (the “Class B Parts”);
- (iv) three thousand five hundred and eleven (3,511) class C parts (the “Class C Parts”);
- (v) three thousand five hundred and eleven (3,511) class D parts (the “Class D Parts”);
- (vi) three thousand five hundred and eleven (3,511) class E parts (the “Class E Parts”);
- (vii) three thousand five hundred and eleven (3,511) class F parts (the “Class F Parts”);
- (viii) three thousand five hundred and eleven (3,511) class G parts (the “Class G Parts”);
- (ix) three thousand five hundred and eleven (3,511) class H parts (the “Class H Parts”); and
- (x) three thousand five hundred and eleven (3,511) class I parts (the “Class I Parts”).

The parts are in registered form only.

The Class A Parts to Class I Parts are hereinafter referred to as the “Preference Parts”. The Ordinary Parts and/or the Preference Parts are referred to as the “parts” and “part” shall be construed accordingly.

The holders of the parts are together referred to as the “participants” and individually a “participant”.

Each class of parts will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each part is entitled to one (1) vote at any general meeting of participant(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participant(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Parts, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the participant(s) at such participant(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however,

that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Parts may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Parts is the period starting on 1 April 2014 of the Company and ending no later than 31 December 2014 (the "Class A Period").

The period for the Class B Parts is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than 31 December 2015 (the "Class B Period").

The period for the Class C Parts is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than 31 December 2016 (the "Class C Period").

The period for the Class D Parts is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than 31 December 2017 (the "Class D Period").

The period for the Class E Parts is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than 31 December 2018 (the "Class E Period").

The period for the Class F Parts is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than 31 December 2019 (the "Class F Period").

The period for the Class G Parts is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than 31 December 2020 (the "Class G Period").

The period for the Class H Parts is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than 31 December 2021 (the "Class H Period").

The period for the Class I Parts is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than 31 December 2022 (the "Class I Period").

Where a class of Preference Parts has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Parts can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Parts not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Parts shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Parts and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the participant(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the manager or, in case of plurality of managers the board of managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the manager or, in case of plurality the board of managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Parts either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Parts and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Parts pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Parts.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Parts pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the manager or, in case of plurality of managers the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the manager or, in case of plurality of managers the board of managers shall be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, and the Class I Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Parts.

- "Law" shall mean the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Parts.

In addition to the corporate capital, there may be set up premium accounts into which any premium paid on any part is transferred. Thus, any amount of share premium paid into the Company on any Preference Parts shall be allocated to a premium account attached to such Preference Parts.

Similarly, any amount of share premium paid into the Company on any Ordinary Parts shall be allocated to a premium account attached to such Ordinary Parts.

The share premium shall be distributed upon a decision of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers. The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Preference Parts shall be exclusively distributed to the holders of the Preference Parts.

The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Ordinary Parts shall be exclusively distributed to the holders of Ordinary Parts.

Unless provided otherwise in the Articles, the parts will have equal rights."

Fifth resolution

The sole participant resolves to amend article 13 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 13.** Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, as the case may be, the board of managers. The manager or, as the case may be, the board of managers may make a final determination of the exchange rate applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a part during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such part, shall be forfeited by the holder of such part, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of parts.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Ordinary Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Ordinary Parts;

- the holder(s) of the Class A Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Parts;

- the holder(s) of the Class B Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Parts;

- the holder(s) of the Class C Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Parts;
- the holder(s) of the Class D Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Parts;
- the holder(s) of the Class E Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Parts;
- the holder(s) of the Class F Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Parts;
- the holder(s) of the Class G Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Parts;
- the holder(s) of the Class H Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Parts;
- the holder(s) of the Class I Parts shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Parts;
- the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Parts pursuant to a decision taken by the general meeting of participants.”

Sixth resolution

The sole participant resolves to amend the second and third paragraphs of article 14 of the articles of association, which shall read as follows:

“The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in conformity with and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in article 13 of the present Articles.”

Seventh resolution

The sole participant decides that out of the share premium in the amount of seventy-nine million nine hundred and ten thousand twenty-five Euro (EUR 79,910,025), eighty thousand two hundred and forty-seven Euro and fifty Cent (EUR 80,247.50) will be allocated to the legal reserve of the Company. After such allocation to the legal reserve of the Company, the amount of the share premium account shall be equal to seventy-nine million eight hundred and twenty-nine thousand seven hundred and seventy-seven Euro and fifty Cent (EUR 79,829,777.50).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quatorze, le premier avril,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Snowstorm Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée dûment constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, GUU - GY1 3RA, St Peter Port, Guernesey étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 46 499,

représentée par Eamonn McDonald, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que “Snowstorm Holding Guernsey Limited”, pré-qualifiée, est l'associée unique de Snowstorm S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.940 et constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1155 du 14 juin 2007 (la " Société "). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 7 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2221 du 11 septembre 2013.

2) Que le capital social de la Société est fixé à sept cent douze mille cinq cents Euros (712.500 EUR) représenté par vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales, de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une (1) nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société et neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H et I, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions suivantes

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents (500) parts sociales ordinaires et vingt-huit mille (28.000) parts sociales existantes en trois mille cent onze (3.111) parts sociales de catégorie A, trois mille cent onze (3.111) parts sociales de catégorie B, trois mille cent onze (3.111) parts sociales de catégorie C, trois mille cent onze (3.111) parts sociales de catégorie D, trois mille cent onze (3.111) parts sociales de catégorie E, trois mille cent onze (3.111) parts sociales de catégorie F, trois mille cent onze (3.111) parts sociales de catégorie G, trois mille cent onze (3.111) parts sociales de catégorie H et trois mille cent douze (3.112) parts sociales de catégorie I, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (89.975 EUR) afin de le porter de son montant actuel de sept cent douze mille cinq cents Euros (712.500 EUR) à huit cent deux mille quatre cent soixante-quinze Euros (802.475 EUR) par la création et l'émission de:

- quatre cents (400) parts sociales de catégorie A;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie B;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie C;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie D;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie E;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie F;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie G;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie H; et
- trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales de catégorie I;

d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, s'élevant à trois mille cinq cents quatre-vingt-dix-neuf (3.599) nouvelles parts sociales au total d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune avec une prime d'émission de soixante-dix-neuf millions neuf cent dix mille vingt-cinq Euros (79.910.025 EUR).

Souscription et paiement

Les trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (3.599) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-dix-neuf millions neuf cent dix mille vingt-cinq Euros (79.910.025 EUR) ont été souscrites comme suit:

«Snowstorm Holding Guernsey Limited», prénommé, a souscrit à:

- quatre cents (400) parts sociales de catégorie A;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie B;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie C;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie D;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie E;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie F;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie G;
- quatre cents (400) parts sociales de catégorie H; et
- trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales de catégorie I.

Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingts millions d'euros (80.000.000 EUR) dont: (i) quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (89.975 EUR) seront alloués au capital social de la Société et (ii) soixante-dix-neuf millions neuf cent dix mille vingt-cinq Euros (79.910.025 EUR) seront alloués au compte de prime d'émission.

La preuve du paiement susmentionné a été donnée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier entièrement l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent deux mille quatre cent soixante-quinze Euros (802.475 EUR) représenté par trente-deux mille quatre-vingt-dix-neuf (32.099) parts sociales d'une valeur nominale vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, entièrement libéré et divisé en:

- (i) Cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les “Parts Sociales Ordinaires”);
- (ii) Trois mille cinq cent onze (3.511) parts sociales de catégorie A (les “Parts Sociales de Catégorie A”);
- (iii) Trois mille cinq cent onze (3.511) parts sociales de catégorie B (les “Parts Sociales de Catégorie B”);
- (iv) Trois mille cinq cent onze (3.511) parts sociales de catégorie C (les “Parts Sociales de Catégorie C”);
- (v) Trois mille cinq cent onze (3.511) parts sociales de catégorie D (les “Parts Sociales de Catégorie D”);
- (vi) Trois mille cinq cent onze (3.511) parts sociales de catégorie E (les “Parts Sociales de Catégorie E”);
- (vii) Trois mille cinq cent onze (3.511) parts sociales de catégorie F (les “Parts Sociales de Catégorie F”);
- (viii) Trois mille cinq cent onze (3.511) parts sociales de catégorie G (les “Parts Sociales de Catégorie G”);
- (ix) Trois mille cinq cent onze (3.511) parts sociales de catégorie H (les “Parts Sociales de Catégorie H”); et
- (x) Trois mille cinq cent onze (3.511) parts sociales de catégorie I (les “Parts Sociales de Catégorie I”);

Les parts sociales sont uniquement sous forme nominative.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie I sont ci-après dénommées les “Parts Sociales Préférentielles”. Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles ci-après dénommées comme les “parts sociales” ou la “part sociale” doivent être interprétées conformément.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, les “associés” et individuellement un “associé”.

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(s) l'associé(s).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du (des) associés(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société au moins sept (7) jours avant la date du rachat et de l'annulation au(x) Associé(s) à l'adresse de (des) l'Associé(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant le 1^{er} avril 2014 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la “Période de Catégorie A”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la “Période de Catégorie B”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la “Période de Catégorie C”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la “Période de Catégorie D”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la “Période de Catégorie E”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la “Période de Catégorie F”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la “Période de Catégorie G”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la “Période de Catégorie H”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie I").

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Catégorie I et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer à se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) catégorie (s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, pour être retenu, sera déterminé par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance (tels que définis ci-après) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories des Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toutes pertes (y compris pertes reportées) exprimée comme positives et (ii) toutes sommes à affecter aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) de tous dividendes auxquels a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DP)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positive.

RL = toute somme devant être allouée dans une (des) réserve(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tous dividendes auxquels a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous) de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- "Liquidités Disponibles" désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les dettes ou autres dettes de la Société payables endéans six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- "Montant d'Annulation" désigne un montant n'excédant pas les Liquidités Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- "Période de Catégorie" désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H et Période de Catégorie I.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.
- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée.
- "Loi" signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.
- "Droit au Bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

En plus du capital social, il pourra être établi des comptes de prime d'émission sur lesquelles toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera transférée. Ainsi, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Préférentielles sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Préférentielles. De même, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Ordinaires sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Ordinaires.

La prime d'émission sera distribuée sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le montant de la prime d'émission alloué au compte de prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles sera distribué exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles. Le montant de la prime d'émission allouée au compte de prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires sera distribué exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

Sauf disposition contraire des Statuts, les parts sociales confèrent les mêmes droits."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** Chaque année au 31^{er} décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale a été entamé.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut recourir à une détermination finale du taux de change applicable à la devise utilisée pour convertir les fonds de dividende dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une part sociale pendant une durée de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs des parts sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;
- le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des Associés."

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier le deuxième et troisième alinéa de l'article 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

“Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés conformément aux et afin d'atteindre sur une base totale le même résultat économique que celui atteint par les règles de distribution établies à l'article 13 des présents Statuts.”

Septième résolution

L'associé unique décide que de la prime d'émission de soixante-dix-neuf millions neuf cent dix mille vingt-cinq Euros (79.910.025 EUR), quatre-vingt mille deux cent quarante-sept Euros et cinquante Cents (80.247,50 EUR) seront alloués à la réserve légale de la Société. Après une telle allocation à la réserve légale de la Société, le montant du compte de prime d'émission sera égale à soixante-dix-neuf millions huit cent vingt-neuf mille sept cent soixante-dix-sept Euros et cinquante Cents (79.829.777,50 EUR).

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 avril 2014. Relation: EAC/2014/4943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014060407/531.

(140069384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pulsion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 21.269.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060321/9.

(140069860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Prodie Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060316/9.

(140069678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

The Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue E. Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.490.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Laetitia OSTYN, kinésithérapeute, demeurant à L-3324 BIVANGE, 3, rue Louise Michel,
 - 2) Madame Laurence TAXHET, kinésithérapeute, demeurant à L-1216 HOWALD, 8, Rue Bartholmy,
- toutes les deux ici représentées par Maître Guillaume MARY, avocat à la Cour, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25c, Bld Royal,

en vertu de deux procurations données le 12 mars 2014 jointes en annexe au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: «The STUDIO S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet de prodiguer tous soins, massages généralement quelconques qui ne seraient pas assimilés à de la kinésithérapie.

La société pourra prodiguer également des cours de préparation à l'accouchement, des cours de sport, des cours de massage bébé, pratiquer l'endermologie, la nutrothérapie, la microkinésithérapie, l'ostéopathie, le coaching sportif et toutes autres activités similaires ou complémentaires.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes opérations d'import ou d'export liées à son objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (12.500.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ Euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Au cas où la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir conjointement au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de pluralité de gérants, la société n'est valablement engagée que par la signature d'un des gérant jusqu'à concurrence de € 1.500.-.

Pour tous montants supérieurs, la signature de tous les gérants de la société sera obligatoire.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites en numéraire comme suit:

- Laetitia OSTYN, prénommée	50 parts
- Laurence TAXHET, prénommée	50 parts
Total:	100 parts

de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1200 (mille deux cents euros).

Décision des associées

Ensuite les associées ont pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommée gérante-associée de la société, Madame Laetitia OSTYN, kinésithérapeute, demeurant à L-3324 BIVANGE, 3, rue Louise Michel, née le 26 avril 1978 à Woluwe Saint-Lambert (Belgique) pour une durée indéterminée.

2.- Est nommée gérante-associée de la société, Madame Laurence TAXHET, kinésithérapeute, demeurant à L-1216 HOWALD, 8, Rue Bartholmy, née le 10 avril 1981 à Liège (Belgique) pour une durée indéterminée.

2. - Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-2540 Luxembourg 5, rue E. Steichen.

Le notaire instrumentant a rendu les parties attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes, représentées comme dit ci-avant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Mary et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2014. LAC/2014/14499. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060431/135.

(140068798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Tango S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of April,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "Tango S.A.", a Luxembourg joint stock company (société anonyme), having its registered office at 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 97.152, incorporated pursuant to a notarial deed on 21 November 2003 as "BELGACOM INVEST S.A R.L.", published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 December 2003, number 1335 (hereinafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 March 2014, number 611.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Mrs Cheryl Geschwind, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Anita Maggipinto, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Laurence Kervyn de Meerendré, residing professionally in Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Modification of the purpose of the Company and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company to henceforth be read as follows:

“ **Art. 4. Purpose.** The purpose for which the Company is formed is to operate a telecommunication network and to provide telecommunications services, including, but not limited to, fixed or mobile telephony services, data transmission services, multimedia services and value-added telecommunications services as well as to provide other related services, including in particular financial services relating thereto.

The Company may further carry out the creation, development, redaction, production, broadcasting and distribution of audio-visual programs, the creation and production of other media-related activity, as well as the sale, marketing, billing and customer care of said services.

The Company may further carry out the sale, marketing, billing and customer care services for the operation of GSM cellular telephone network services.

The Company may carry out the sale, marketing, billing and customer care services for the operation of telecommunication networks and the supply of telecommunication network services. This includes the construction, the maintenance and the operation of mobile telephone networks, of fixed telephone networks together with all systems, installations and infrastructures which are corresponding and related to the construction, the maintenance and the operation of these networks, for its own account as for third parties.

The Company may further carry out the creation of audio-visual advertising, advertising and media agency services, creating and production related consulting for new technology activities and other media-related services.

The Company may take directly or indirectly participations of any kind in any enterprise, entity or company established within or outside Luxembourg.

The Company may carry out any industrial, commercial, financial or other operations, being directly or indirectly in relation with its corporate object or which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.”;

2. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolves to modify the purpose of the Company and subsequently to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company to henceforth be read as follows:

“ **Art. 4. Purpose.** The purpose for which the Company is formed is to operate a telecommunication network and to provide telecommunications services, including, but not limited to, fixed or mobile telephony services, data transmission services, multimedia services and value-added telecommunications services as well as to provide other related services, including in particular financial services relating thereto.

The Company may further carry out the creation, development, redaction, production, broadcasting and distribution of audio-visual programs, the creation and production of other media-related activity, as well as the sale, marketing, billing and customer care of said services.

The Company may further carry out the sale, marketing, billing and customer care services for the operation of GSM cellular telephone network services.

The Company may carry out the sale, marketing, billing and customer care services for the operation of telecommunication networks and the supply of telecommunication network services. This includes the construction, the maintenance and the operation of mobile telephone networks, of fixed telephone networks together with all systems, installations and infrastructures which are corresponding and related to the construction, the maintenance and the operation of these networks, for its own account as for third parties.

The Company may further carry out the creation of audio-visual advertising, advertising and media agency services, creating and production related consulting for new technology activities and other media-related services.

The Company may take directly or indirectly participations of any kind in any enterprise, entity or company established within or outside Luxembourg.

The Company may carry out any industrial, commercial, financial or other operations, being directly or indirectly in relation with its corporate object or which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.”

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the board of meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit avril,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Tango S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 177, rue du Luxembourg, L-8077 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numéro B 97.152, constituée sous la dénomination de «BELGACOM INVEST S.A R.L.» suivant acte notarié en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 décembre 2003, numéro 1335 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mars 2014, numéro 611.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Kervyn de Meerendré, résidant professionnellement à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** L'objet pour lequel la Société est constituée est d'opérer un réseau de télécommunication et de fournir des services de télécommunications, y inclus, mais non exclusivement des services de téléphonie fixe ou mobile, des services de transmission de données, des services de multimédia, et des services de télécommunication avec valeur ajoutée, ainsi que de fournir d'autres services plus particulièrement des services financiers y relatifs.

La société a également pour objet la conception, le développement, la rédaction, l'édition, la production et la diffusion de programmes audiovisuels, la création et la production d'autres activités médiatiques, ainsi que la vente, la commercialisation, la facturation et le service clientèle en rapport avec lesdits services.

La Société a également pour objet la vente, la commercialisation, la facturation et le service clientèle pour l'exploitation de réseaux de télécommunication GSM.

La Société a également pour objet la vente, la commercialisation, la facturation et le service clientèle pour l'exploitation de réseaux de télécommunication ou la prestation de services en rapport avec un réseau de télécommunication. Ceci inclut la construction, la maintenance et l'exploitation de réseaux de télécommunications mobiles, de réseaux de télécommunications fixes ainsi que tous les systèmes, installations et infrastructures annexes et connexes à la construction, la maintenance et l'exploitation de ces réseaux, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers.

En outre, la Société pourra également prévoir la création de publicité audio-visuelle, la prestation de services de publicité et d'agence médiatiques, la consultation pour de nouvelles activités technologiques liées à la création et la production d'autres activités médiatiques.

La Société peut prendre des participations de toutes sortes directement ou indirectement, dans toutes entreprises, entités ou sociétés établies au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg.

La Société peut exercer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre, qui est directement ou indirectement, en relation avec son objet social ou qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social. Ladite énumération est à interpréter au sens le plus large.»;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** L'objet pour lequel la Société est constituée est d'opérer un réseau de télécommunication et de fournir des services de télécommunications, y inclus, mais non exclusivement des services de téléphonie fixe ou mobile, des services de transmission de données, des services de multimédia, et des services de télécommunication avec valeur ajoutée, ainsi que de fournir d'autres services plus particulièrement des services financiers y relatifs.

La société a également pour objet la conception, le développement, la rédaction, l'édition, la production et la diffusion de programmes audiovisuels, la création et la production d'autres activités médiatiques, ainsi que la vente, la commercialisation, la facturation et le service clientèle en rapport avec lesdits services.

La Société a également pour objet la vente, la commercialisation, la facturation et le service clientèle pour l'exploitation de réseaux de télécommunication GSM.

La Société a également pour objet la vente, la commercialisation, la facturation et le service clientèle pour l'exploitation de réseaux de télécommunication ou la prestation de services en rapport avec un réseau de télécommunication. Ceci inclut la construction, la maintenance et l'exploitation de réseaux de télécommunications mobiles, de réseaux de télécommunications fixes ainsi que tous les systèmes, installations et infrastructures annexes et connexes à la construction, la maintenance et l'exploitation de ces réseaux, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers.

En outre, la Société pourra également prévoir la création de publicité audio-visuelle, la prestation de services de publicité et d'agence médiatiques, la consultation pour de nouvelles activités technologiques liées à la création et la production d'autres activités médiatiques.

La Société peut prendre des participations de toutes sortes directement ou indirectement, dans toutes entreprises, entités ou sociétés établies au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg.

La Société peut exercer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre, qui est directement ou indirectement, en relation avec son objet social ou qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social. Ladite énumération est à interpréter au sens le plus large.»;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, A. MAGGIPINTO, L. KERVYN DE MEERENDRÉ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2014. LAC / 2014 / 16976. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060446/185.

(140069914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Scaffolding Global Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 367.625,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.322.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014060359/10.

(140069714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

SRG Spain Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 150.077.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2013, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour SRG Spain Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014060410/13.

(140069327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Monumenta Invest I, Société Anonyme,
(anc. Tasal 3 S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.539.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of April;

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "TASAL 3 S.A.", established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 167539, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 14, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1062 of April 25, 2012.

The Meeting is presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's name into "MONUMENTA INVEST I" and subsequent amendment of the second sentence article 1 of the articles of association;

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting decides to change the Company’s name from “TASAL 3 S.A.” into “MONUMENTA INVEST I” and to subsequently amend the second sentence of article 1 of the articles of association, in order to give it the following wording:

“ **Art. 1. (second sentence).** The Company exists under the name of “MONUMENTA INVEST I”.”

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and thirty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le onzième jour du mois d’avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire (l’“Assemblée”) des actionnaires de la société anonyme “TASAL 3 S.A.”, établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167539, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1062 du 25 avril 2012.

L’Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L’Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

A) Que l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en “MONUMENTA INVEST I” et modification subséquente de la deuxième phrase de l’article 1 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d’actions possédées par chacun d’eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "TASAL 3 S.A." en "MONUMENTA INVEST I" et de modifier subséquemment la deuxième phrase de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. (deuxième phrase).** La Société existe sous la dénomination de "MONUMENTA INVEST I".”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent trente euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2014. LAC/2014/17802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2014060447/110.

(140069108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

SITI-Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 80.152.

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Pardevant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SITI - Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.152, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 667 du 23 août 2001, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Maître Jean SECKLER:

- en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1190 du 13 novembre 2003,

- en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 1^{er} mars 2004, et

- en date du 8 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1200 du 24 novembre 2004.

L'Assemblée est présidée par Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

Le Président désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Kevin ACREMANN, gérant de sociétés, demeurant à L-3378 Livange, 3, rue de l'Eglise.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société a actuellement un seul actionnaire;
2. Transfert du siège social à L-1638 SENNIGERBERG, 94 rue du Golf;
3. Insertion dans l'objet social de l'alinéa suivant:

“Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.”

4. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs;

5. Refonte complète des statuts, sans modifications des éléments essentiels comme l'assemblée générale annuelle et l'année sociale, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire;

6. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”) ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

D) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que la Société a actuellement un seul actionnaire (l'“Actionnaire Unique”).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide:

- de transférer le siège social à L-1638 SENNIGERBERG, 94 rue du Golf;
- d'insérer dans l'objet social l'alinéa repris ci-avant dans l'ordre du jour sous le point 3);
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus; et
- de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire,

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de “SITI

- Société Immobilière de Transactions et d'Investissements”, (la “Société”), régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence de communication, de relations publiques et de publicité ainsi qu'une maison d'édition.

La Société a également pour objet toutes transactions de biens et droits immobiliers et sur fonds de commerce, ainsi que tous biens et droits mobiliers corporels et incorporels.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Et plus généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tous autres similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'admini-

nistration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul." L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BECKER, DEMICHELET, ACREMANN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 17447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060401/276.

(140069362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Real Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 136.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060329/9.

(140069541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Real Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 159.561.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2014

Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, RCSL B 37039.

Real Partners S.A.

Référence de publication: 2014060327/11.

(140069891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Summit Partners WT-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 100.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 130.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060415/10.

(140069551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.781.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 24 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014060426/13.

(140069866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

The Blue Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.095.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 9 avril 2014, a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Edward WALECKI

12, avenue de la gare, L-4873 Lamadelaine

Monsieur Marian WALECKI

4, Clos Henri Vaes, B-1950 Kraainem, Bruxelles

Monsieur Ivan NYSSSEN

2, avenue des Sorbiers, B-1640 Rhode Saint Genèse

Monsieur Dominique de BORREKENS

39, Boniverlei, B-2650 Edegem

Monsieur André HABAY

295, Chaussée de Tirlémont, B-1370 Jodoigne

Monsieur Guy VAN DIEVOET

34, Franselui, B-2950 Kapellen

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour THE BLUE FUND SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'investissements spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014060429/31.

(140069011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Tosun s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 154.460.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

Monsieur Michel AUDENIS, gérant, né le 4 avril 1962 à Safranbolu (Turquie) demeurant à F-57050 Metz, 6/60, Rue Paul Dassenoy, et

Monsieur Murat TOSUN, technico commercial, né à Esme (Turquie) le 25 juillet 1980, demeurant à F-57140 Woippy, 5, Cour Pierre et Marie Curie,

ici représenté par Monsieur Michel AUDENIS, prénommé, en vertu d'une procuration donné le 17 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire reste annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dénommée «TOSUN s.à r.l.», ayant son siège social à L-3515 Dudelange, 103, Route de Luxembourg, constituée par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 juillet 2010, publié au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1841 en date du 8 septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B154.460. Les statuts n'ont pas été encore modifiés depuis.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-3515 Dudelange, 103, Route de Luxembourg à L-5532 Remich, 9, rue Enz;
2. Modification conséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers.

Après avoir revu avec attention ce qui précède, les comparants décident de prendre les résolutions suivantes:

Unique résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-3515 Dudelange, 103, Route de Luxembourg à L-5532 Remich, 9, rue Enz.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Remich.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger Plus rien ne figurant à l'ordre du jour.»

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200. - EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Audenis et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2014. Relation: LAC/2014/18614. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060460/53.

(140069801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.